CHEMINONS ENSEMBLE Nº40

Mairie de CHEMINON

LE MOT DU MAIRE

Les années passent et les dossiers évoluent. Si certains d'entre eux sont terminés, d'autres sont en cours ou sont en passe de voir le jour. Je vais donc profiter de ces quelques lignes pour vous en informer.

Certains d'entre vous l'auront sans doute remarqué, la partie inférieure de quatre des six vitraux de la nef a été remplacée



par des feuilles de plexiglas. Ceci n'est fort heureusement que temporaire. Les parties manquantes sont actuellement dans les ateliers de Mr FEBVRE, maître verrier à Maurupt-le-Montois, pour leur remise en état suite à des signes d'affaissement inquiétants. Début 2019, la rosace située au dessus du portail principal sera également concernée par des travaux visant à supprimer des fissures. Dans un tout autre domaine, la région Grand Est nous informe de l'arrivée de la fibre optique dans chaque habitation pour le milieu de l'année ... 2022. Les travaux débuteront au cours de l'été 2020 même si le débit a déjà bien augmenté pour la majorité d'entre nous suite à l'arrivée de la fibre au répartiteur téléphonique situé rue de Châlons.

Autre dossier qui me tient particulièrement à cœur et à propos duquel j'entends dire beaucoup de choses : le regroupement pédagogique intercommunal. Comme nous vous en informions dans le "Cheminons ensemble" n° 39 de juin 2018, il est envisagé de regrouper les écoles de Trois Fontaines, Cheminon et Maurupt-le-Montois pour n'en faire plus que deux (Cheminon et Maurupt-le Montois) afin d'éviter la fermeture pure et simple de nos établissements scolaires. Si le projet suit son cours, il reste encore bien des étapes à franchir et rien n'est acquis. Nous sommes maintenant dépendants des décisions de la Direction Départementale de l'Education Nationale qui ne rendra sa réponse qu'en fin d'année scolaire.

Vous trouverez à l'intérieur de ce numéro bien d'autres informations concernant la vie locale. Avec un peu d'avance, permettez-moi, au nom du conseil municipal, de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Thierry FARGETTE

Dans ce numéro :

<u>Cérémonies</u> - <u>Histoire locale</u> : L'abbaye de Cheminon Episode 2	P. 2-3
Aménagement du village : Les derniers travaux en images - Les travaux à venir	P.4
<u>Scolaire</u> : Diplômes 2018 - Rentrée scolaire 2018/2019 - Transports scolaires	P.5-6
La page des écoles : ELA - Nettoyons le nature - Soirée pyjama	P.7
<u>Pratique</u> : Reprises de chevreuils - Déchets verts - Point d'Accès aux Droits - Service fourrière - Collecte des bouchons	P.8-9
Calendrier des manifestations 2019 - La page des associations	P.10-11
Recensement 2019. Répertoire électoral unique - Etat civil	P.12

CÉRÉMONIES

DÉPART EN RETRAITE DE PHILIPPE PILLARD

Mardi 23 octobre 2018 à 18h30, un pot de l'amitié a été organisé par la Municipalité de CHEMINON pour le départ à la retraite de Philippe PILLARD.

Monsieur le Maire, lors de son discours, a indiqué à l'assemblée présente (les élus et le personnel communal) le plaisir qu'il éprouvait à rendre hommage à la carrière professionnelle de Philippe au service de la commune de Cheminon. Parmi les qualités appréciées, Monsieur le Maire souligna son sérieux, sa discrétion et sa disponibilité.

En retraçant sa carrière professionnelle, il a rappelé que Philippe est entré au service de la Commune le 2 septembre 1984, nommé à l'époque par Monsieur Louis GEORGES. A partir de 1995 et jusqu'en 2008, c'est Madame Josette POIRIER qui fut son employeur avant de laisser le fauteuil de maire à Monsieur Michel JOURNET jusqu'en 2014. Aujourd'hui, Philippe termine sa

Philippe PILLARD entouré des employés municipaux et de Monsieur le Maire

carrière après avoir œuvré au service de la commune dirigée par Monsieur Thierry FARGETTE.

Il termina en souhaitant à Philippe en son nom propre mais également au nom du Conseil Municipal une longue et bonne retraite. Avant de trinquer tous ensemble autour du verre de l'amitié, Monsieur le Maire offrit à Philippe un baptême en montgolfière au nom de la commune.

Le Conseil Municipal souhaite à Philippe PILLARD une longue et excellente retraite.



COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE

2018 est, comme vous le savez, l'année de commémoration du 100ème anniversaire de la fin des combats de la Première Guerre Mondiale. Les enfants des écoles de Cheminon et Trois-Fontaines ont été invités à participer à ces commémorations.

Cette cérémonie, préparée en collaboration avec les maîtresses des écoles de Cheminon et Trois-Fontaines, a laissé une large place

aux enfants. Ceux-ci ont préparé des lectures de lettres de Poilus, appris une chanson rendant hommage aux soldats ainsi que les trois premiers couplets de « La Marseillaise ».

A tous, nous réitérons tous nos remerciements pour cet investissement et cette participation.

Page 2 Cheminons ensemble n°40

HISTOIRE LOCALE

L'ABBAYE DE CHEMINON : Episode 2. la vie des moines

A cette époque, la vie des moines était tout d'abord réglée par les temps de prière :

- Au ¾ de la nuit, ils se levaient et se rendaient à l'église pour les **Matines**. Se lever n'était alors pour eux qu'un changement de position puisqu'ils se couchaient tout habillés. Leur toilette était rapide : ils se passaient de l'eau sur le visage et les mains (les pieds attendaient le samedi ...)
- Prime au lever du soleil
- Tierce en milieu de matinée
- Sexte à midi
- None en milieu d'après-midi
- Vêpres : une heure avant le coucher du soleil
- Et enfin Complies au début de la nuit

Au-delà des prières, les journées des moines étaient rythmées par les repas. La viande était bannie de leur table et leurs repas se résumaient à des légumes, des laitages, des œufs, des fruits et du poisson (péché dans la Bruxenelle et les étangs environnants).

En dehors des prières, les moines consacraient leur temps à l'agriculture. Les terres couvertes de forêt broussailleuse se sont transformées, par leur travail, en surfaces cultivables. Ils ont installé des granges dans d'autres clairières de la forêt qui sont devenues des fermes que nous connaissons encore aujourd'hui : Brédée (Grangia Braidis), Brusson (Broussou), Renauval (Renauvaldum), la Neuve Grange (Nova Grangia).

Les convers (moines qui assuraient les tâches matérielles permettant à la communauté de subvenir à ses besoins) étaient alors répartis en trois groupes : les « incisores » procédaient à l'abattage des arbres à la hache, les « extirpatores » avaient pour rôle d'arracher les souches, les « incensores » brûlaient sur place ce qui n'avait pas d'utilité. Enfin, les terres étaient labourées grâce à de puissantes charrues tirées par plusieurs bœufs.

Lorsqu'Hugues de Champagne, Comte de Troyes, Vitry et Bar-sur-Aube, décide de rejoindre l'Ordre du Temple en Terre Sainte, il transmet à son neveu, Thibaut II, ses terres et ses biens. Mais avant de partir pour Jérusalem, où il mourut à 50 ans, il fonda l'abbaye de Trois-Fontaines en 1118. Son emplacement avait été choisi par Saint-Bernard lui-même en raison de son isolement et la présence de trois sources. Les moines qui s'y installèrent appartenaient à l'ordre de Cîteaux (abbaye fondée vingt ans plus tôt près de Dijon). L'abbaye de Cheminon y sera également rattachée à partir de 1137, passant ainsi sous la filiation directe de Trois-Fontaines.

Le village de Cheminon était alors en pleine croissance. De nombreuses maisons en torchis abritant des bûcherons et des cultivateurs au service de l'abbaye avaient été construites (à suivre).

Sources: « L'abbaye de Cheminon » THOMAS, 1963

AMÉNAGEMENT DU VILLAGE: les derniers travaux en images

MONUMENT AUX MORTS:

Les anciennes plaques de marbre blanc étaient devel nues illisibles et leur fragilité laissait craindre de nouvelles l fissures.

Les cinq plaques nominatives du monument ont été remplacées pour un montant de 2 088 € H.T. (les monuments aux Morts sont exonérés de la TVA).

Deux demandes de subventions ont été déposées auprès du Souvenir Français et de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants). Une subvention de 500 € a été attribuée par le Souvenir Français et nous attendons un retour de l'ONAC.





SIGNALETIQUE DES CIMETIERES:

Deux panneaux d'indication (dont l'un est doublé afin d'être lisible des deux côtés de la route) ont été installés à proximité des cimetières pour un coût total de 808.78 € H.T.

SALLE POLYVALENTE: TRAVAUX A VENIR

<u>La salle polyvalente sera fermée pour travaux du 11 au 24 février 2019</u>.

Ces travaux concerneront la cuisine avec :

- la remise en peinture des murs
- > le remplacement des dalles de plafond et des luminaires

Mais aussi <u>la remise aux normes de l'annexe</u> avec :

- > l'installation d'un plafond coupe-feu pour un montant de 6 940 € TTC
- > la mise aux normes des alarmes incendie et de l'électricité pour un montant de 1 496,64 € TTC

SCOLAIRE

ILS QUITTENT L'ÉCOLE PRIMAIRE DE TROIS-FONTAINES POUR LE COLLÈGE

HARLÉ Ambre - HUYET Raphaël - MORLOT Anita - RINALDI Ethan- ROSTAINE Manon.

La Commune leur a offert LE PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ 2019

<u>ILS SONT SCOLARISÉS A L'EXTÉRIEUR ET ILS ENTRENT AUSSI AU COLLÈGE</u>

DUCCESCHI Charlène - HENRY Sacha

JUIN 2018 - RÉSULTATS SCOLAIRES DU COLLÈGE AU LYCÉE

D.N.B. (Diplôme National du Brevet)

AUBRY Sullivan CASTELLO Lorine PARISOT Sacha
PARTY Lucille PILLARD Isaline WIDMER Laura

I CAP (Certificat d'Aptitudes Professionnelles)

CANOVA Camille Esthétique-Cosmétique-Parfumerie

PILLARD Justine Assistante Technique en Milieux Familial et Collectif (A.T.M.F.C.)

PLERINI Fabio Installateur sanitaire

BEP (Brevet d'Etudes Professionnelles)

BILLOT Emma Accompagnement, Soins et Services à la Personne (A.S.S.P.)

BAC Professionnel

BOUZENOT Arthur Maintenance des Equipements Industriels (M.E.I.)

CASTELLO Allan Technicien en chaudronnerie
CHEVILLON Marine Restauration - Option Cuisine
OLIVIER Baptiste Technicien en chaudronnerie

BAC Technologique

CADECK Pauline Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (S.T.M.G. Mercatique)

MANGEL Florent Sciences et Technologies Industrie et Développement Durable (S.T.I.2D)

BACCALAUREAT

BONNET Eric Scientifique CABRILLON Anthony Littéraire

RENTRÉE SCOLAIRE 2018/2019

RYTHMES SCOLAIRES: SEMAINE DE 4 JOURS

LES HORAIRES DE L'ÉCOLE - LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

8 H 45 / 11 H 45 et 13 H 35 / 16 H 35

RAPPEL A TOUS: LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SONT INTERDITS

DEVANT L'ÉCOLE 15 mn avant et après les horaires de l'école

De même, afin de faciliter le stationnement du car, il est nécessaire de laisser libre l'espace de stationnement devant le Monument aux Morts.



École de CHEMINON MATERNELLE PRIMAIRE

40 élèves Mme MASSONNET Mme GUÉRARD

27 élèves13 élèves10 Petite Section4 CP7 Moyenne Section9 CE1

10 Grande Section

École de TROIS-FONTAINES PRIMAIRE

23 élèves Mme HUYET

8 CE2 7 CM1 8 CM2

COLLÈGE DE SERMAIZE-LES-BAINS : 24 collégiens

LYCÉE DE VITRY-LE-FRANÇOIS : 11 lycéens

LA GARDERIE:

Elle est reconduite en priorité pour les enfants dont les parents travaillent. Maud PETIT assure toujours ce service. Les enfants sont accueillis le matin de 7 h 45 à 8 h 35 (ensuite les enfants sont sous la responsabilité de l'enseignante qui assure l'accueil) et le soir de 16 h 35 à 18 h 00.

La garderie accueille 16 enfants soit 12 familles : 7 à 10 enfants le matin et 12 à 14 le soir.

Transports scolaires : La carte de transport est obligatoire pour tous les élèves transportés

TARIF de l'ABONNEMENT demandé par la COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION ST DIZIER, DER & BLAISE aux Familles : inscription à la Mairie de CHEMINON

15 € /année scolaire pour les maternelles et les primaires

TARIF de l'ABONNEMENT demandé par la REGION GRAND EST aux Familles : inscription sur le

site Transport scolaire : abonscol51@grandest.fr

15 € /année scolaire pour le collège de Sermaize-les-Bains

132 € /année scolaire pour le lycée de Vitry-le-François (15 € + 127 €)

<u>Harmonisation des différences de tarification scolaire relative aux frais de la carte de transport pour le lycée de Vitry-le-François</u>:

Comme l'an dernier, afin qu'aucun lycéen ne paye plus que les tarifs votés par la Communauté d'Agglomération, les familles des élèves scolarisés au lycée peuvent bénéficier d'une compensation financière dans les conditions suivantes :

- l'usager scolaire devra être détenteur d'un abonnement scolaire annuel
- la personne responsable légale de l'élève scolarisé devra résider dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération, ou un des deux parents en cas de garde alternée ou de séparation
- La compensation financière attribuée sera calculée par différence entre le montant réel réglé par la famille et le montant de la grille tarifaire adopté par le conseil communauté soit 110 € (tarif lycée : 95 € et frais de dossier : 15 €)
- L'usager, à l'appui de sa demande de compensation financière, devra fournir : une copie de son titre de transport une ou plusieurs factures acquittées correspondant au montant total annuel réglé un R.I.B.

Leur demande devra être transmise à :

Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise Cité Administrative - Rue de la Commune de Paris 52100 SAINT DIZIER

LA PAGE DES ÉCOLES

Mardi 16 octobre, nous avons rejoint nos camarades des écoles alentour pour courir en faveur de l'association ELA afin de lutter contre les leucodystrophies, maladies génétiques rares qui détruisent le système nerveux. Les enfants atteints par cette maladie perdent progressivement leurs capacités (vue, ouïe, mémoire, parole, etc.) et finissent en fauteuil. On a couru symboliquement pour prêter nos jambes aux enfants malades.





Nous avons, cette année encore, parcouru le village pour ramasser les déchets, presque toujours laissés par les ADULTES!

Oui, les grands ont fait des efforts parce que l'on ramasse de moins en moins de choses, mais ce n'est pas suffisant!

|Vivement le jour où il n'y aura plus rien à| |ramasser.

SOIREE PYJAMA

Vendredi 19 octobre, nous sommes revenus à l'école à 18h30 pour notre 1ère soirée Pyjama.

Tous en pyjamas, avec nos doudous, nous avons passé un très bon moment à écouter des histoires lues par des bénévoles de L'Association Lire et Faire Lire.





Calendrier des reprises de chevreuils

JEUDI 10 JANVIER 2019	MARDI 5 FEVRIER 2019			
JEUDI 17 JANVIER 2019	SAMEDI 9 FEVRIER 2019			
JEUDI 24 JANVIER 2019	JEUDI 14 FEVRIER 2019			
MARDI 29 JANVIER 2019	VENDREDI 22 FEVRIER 2019			
JEUDI 31 JANVIER 2019	SAMEDI 23 FEVRIER 2019			
En cas d'annulation d'une opération ci-dessus, les dates de remplacement sont :				
JEUDI 28 FEVRIER 2019	MARDI 5 MARS 2019			

Le rendez-vous est fixé à 8h15 / 8h30 au « Chêne noir ».

Déchets verts

Le responsable technique de l'ONF a encore constaté que des personnes indélicates déposent des déchets verts (coupe de haies de lauriers) sur la plate-forme dans le secteur des Bâtis.

La commune forestière de CHEMINON, en tant qu'adhérente de la charte de qualité PEFC, s'engageant à mettre en œuvre le cahier des charges pour une gestion forestière durable et respectueuse de l'environnement, rappelle à ces personnes indélicates <u>qu'il est formellement interdit de faire du feu ainsi que de déposer des déchets (canettes en aluminium, bouteilles en plastique et en verre, déchets verts etc...) dans tout le domaine public.</u>

La déchetterie de PARGNY et ST DIZIER permettent le dépôt des déchets verts.

Rappel: Code de l'environnement (art. L541-1 à 8): "En cas de pollution des sols, de risque de pollution des sols, ou au cas où des déchets sont abandonnés, déposés ou traités contrairement aux prescriptions des règlements pris pour leur application, l'autorité titulaire du pouvoir de police peut, après mise en demeure, assurer d'office l'exécution des travaux nécessaires aux frais du responsable. L'autorité titulaire du pouvoir de police peut également obliger le responsable à consigner entre les mains d'un comptable public une somme répondant du montant des travaux à réaliser".

Dépôt sauvage

Il semblerait qu'une personne ait encore manqué de civisme dans notre commune.

Un dépôt «sauvage» fait de gravats, de pointes à chevrons, de bouts de verre, etc., a été constitué en plein milieu du chemin « le champ bonne fille »

Peut-être que l'auteur se reconnaîtra ...et à l'exemple des enfants des écoles qui ont participé à la journée « Nettoyons la nature », qu'il se déplace jusqu'à la déchetterie. Souhaitons qu'à l'avenir ce genre de fait ne se reproduise plus.



<u>L'Amicale des sapeurs-pompiers de Sermaize-les-Bains</u> vous informe que les sapeurs-pompiers vont commencer leur traditionnelle tournée de vente des calendriers.

Page 8 Cheminons ensemble n° 40

PRATIQUE:

Point d'Accès aux Droits de Vitry-le-François

Le Point d'Accès aux Droits (PAD) de la Sous-préfecture de Vitry-le-François accueille les permanences suivantes ouvertes à tous :

- <u>le MARS</u> (Mouvement d'Action et de Réflexion pour l'accueil et l'insertion sociale) : mardi et jeudi matin de 9h à 11h30
- □ <u>Le CIDFF</u> (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) : troisième jeudi de chaque mois de 9h30 à 11h30
- ☐ Le conciliateur de justice : premier vendredi de chaque mois de 9h30 à 11h30

Depuis le 26 septembre 2018, le PAD accueille une nouvelle permanence : « <u>UFC Que choisir</u> » le dernier mercredi de chaque mois de 9h15 à 11h15. Cette association « loi 1901 », à but non lucratif, créée en 1951, est la plus ancienne association de consommateurs en France et en Europe. Conformément à ses statuts, elle a pour objectif de :

- promouvoir et défendre les intérêts des consommateurs
- → les représenter auprès de toutes les instances
- améliorer leurs conditions de vie
- mettre à leur disposition l'information nécessaire à l'exercice des choix éclairés



SERVICE FOURRIERE

Lors du Conseil Municipal du 21 septembre 2018, Monsieur Le Maire a rappelé aux Conseillers Municipaux que les articles L.211-19-1 et L.211-23 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) imposent aux communes de disposer d'une fourrière animale pour les animaux domestiques et sauvages apprivoisés ou tenus en captivité (chiens, chats et tous autres animaux y compris les animaux dangereux, blessés ou non et les animaux morts). La fourrière animale doit être mobilisable 24 h/24, 365 jours/an avec un régime d'astreinte permettant de répondre aux appels d'urgence dans les cas de force majeure. La (les) personne(s) en charge de cette mission doit (doivent) être formée(s) et disposer des certificats de capacité requis et de l'autorisation de transport des animaux vivants délivrés par les services de l'Etat. De plus, le véhicule dédié au transport des animaux doit répondre à certaines normes et faire l'objet d'un agrément des services vétérinaires. Le refuge André Guérin a pour rôle d'accueillir, héberger et soigner les animaux abandonnés. Celui-ci n'a ni les équipements règlementaires ni le personnel formé et disponible pour assurer une mission de service public de fourrière animale.

La Ville de Saint-Dizier a fait le choix de recourir, par délégation de service public pour la gestion de sa fourrière animale, à la société O' Look Toutou, dépositaire de cette mission à titre exclusif depuis 2015. Un nouveau contrat de fourrière animale a été négocié et proposé au tarif de 1,50 € par habitant par an pour les communes extérieures à Saint-Dizier à compter du 1^{er} août 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de confier à la société O' Look Toutou le soin d'accueillir les animaux de la Commune de Cheminon en application de l'article L211-24 du Code Rural. En contrepartie des services rendus, la commune de Cheminon s'engage à verser à la société O' Look Toutou une indemnité fixée à 1,50 € HT par habitant soit la somme de 960 € HT (640 x 1,50 € HT).

COLLECTE DES BOUCHONS

ATTENTION: un changement est à prendre en compte

L'association ne collecte plus que les **bouchons plastiques de boissons** : eau, lait, jus de fruits, soda. En avril dernier, 220 kg de bouchons, contre 185 kg en 2017, ont été collectés à Cheminon. La mairie et l'école restent des points de collecte (http://www.bouchonsdamour-51.net)

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2019					
DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU		
	JANVIER				
Dimanche 13 janvier	Galette	ASC	Salle polyvalente		
FEVRIER					
Samedi 9 février	Repas	ASC	Salle polyvalente		
MARS					
Samedi 9 mars	Défilé de Carnaval	Loisirs et détente	Salle polyvalente		
Samedi 16 mars	Saint-Patrick	Comité des Fêtes -	Salle polyvalente		
Dimanche 17 mars	Randonnée de printemps	Commune L'Avenir	Salle polyvalente		
Billianone 17 maio	MAI	27.001111	Cano pory varonto		
Samedi 4 mai	Marché aux fleurs	Les Amis des écoles	Halles		
Mercredi 8 mai	Cérémonie de commémoration de la fin de	Commune	Monument aux		
Wicheredi o mai	la Seconde Guerre Mondiale	Commune	morts		
Dimanche 26 mai	Elections européennes	Commune	Mairie		
	JUIN				
Dimanche 2 juin	Randonnée gourmande	PSN / Commune	Salle polyvalente		
Samedi 15 juin	Fête de la musique	Comité des fêtes	Halles		
Samedi 29 juin	Kermesse des écoles	Amis des écoles	Cour de l'école		
Dimanche 30 juin	Spectacle de rollers	Loisirs et détente	Salle polyvalente		
	JUILLET				
Samedi 13 juillet	Retraite aux flambeaux / Feu d'artifice / soirée dansante	Commune Comité des Fêtes	Salle polyvalente		
Dimanche 14 juillet	Cérémonie de commémoration de la Prise de la Bastille	Commune	Monument aux morts		
Dimanche 14 juillet	Après-midi récréatif	Associations	Salle polyvalente		
Dimanche 21 juillet	Brocante	Comité des Fêtes	Halles		
	AOUT				
Samedi 24	Fête Patronale	Commune / ASC /	Halles		
dimanche 25 août	<u> </u> SEPTEMBRE	Comité des Fêtes			
Dimanche 1er sep-	Randonnée	L'Avenir	Place du château		
tembre			TROIS-		
	OCTOBRE		FONTAINES		
Samedi 26 octobre	Défilé d'Halloween	Loisirs et Détente	Salle polyvalente		
Cambai 20 Oolobic		Loiono ot Dotonto	Samo pory valente		
	NOVEMBRE				
Lundi 11 novembre	Cérémonie de commémoration de la fin de la Première Guerre Mondiale	Commune	Monument aux morts		
Samedi 16 novembre	Loto	ASC	Salle polyvalente		
DECEMBRE					
Samedi 14 décembre	Goûter des Anciens	Commune / Comité des Fêtes	Salle polyvalente		
Vendredi 20 décem- bre	Fête de Noël	Les Amis des écoles	Salle polyvalente		
Mardi 31 décembre	Réveillon	Comité des Fêtes	Salle polyvalente		

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

L'AVENIR: CLUB SAINT-NICOLAS

Réunion du club le mercredi de 13h30 à 17h15 (Petite salle polyvalente)

Novembre 2018	7	21	
Décembre 2018	5	19	
Janvier 2019	Vendredi 4	16	30
Février 2019	13	27	
Mars 2019	13	27	
Avril 2019	10	24	
Mai 2019	Mardi 7	22	
Juin 2019	5	19	
Juillet 2019	3	17	31
Août 2019	14	28	
Septembre 2019	11	25	
Octobre 2019	9	23	

Mme Virginie CAMPOY-SIMON, sa présidente, a le plaisir de vous annoncer la création de l'association « Les étoiles en folies » dont l'activité est orientée vers le théâtre pour adultes.

« LE COMITÉ DES FÊTES » vous informe qu'un après-midi goûter animé musicalement est organisé <u>samedi 15 décembre 2018</u> à partir de 15h30 à la salle polyvalente de Cheminon pour tous les habitants âgés de 65 ans et plus. Cet après-midi s'achèvera par un buffet froid offert (sur inscription).

A cette occasion, les conseillers municipaux auront le plaisir de remettre aux invités un coffret cadeau pour les fêtes de fin d'année.

Le Réveillon de la Saint-Sylvestre est organisé comme chaque année à la Salle Polyvalente (sur inscription). Le comité des fêtes est dans l'obligation de refuser les demandes, même émanant d'habitants de Cheminon, lorsque le nombre maximum d'inscrits est atteint. Cette soirée est PRIVÉE.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et meilleurs vœux pour 2019.

Les Amis des Ecoles

Organisent

À la salle polyvalente

Le Loto des écoles : dimanche 2 décembre 2018. Ouverture des portes à 12h30, début du jeu à 14h. A gagner : bons d'achat et lots. 2€ le carton. Buvette et restauration sur place.

<u>Leur Marché de Noël</u> : vendredi 21 décembre 2018. Spectacle des enfants.



L'AS Cheminon vous informe que ses équipes de joueurs et/ou dirigeants vont bientôt passer pour la vente des calendriers de fin d'année.

Nous en profitons pour remercier une nouvelle fois tous nos sponsors et nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil possible.

Nous vous souhaitons à tous et toutes d'excellentes fêtes de fin d'année.



Mairie de Cheminon

Retrouvez-nous sur Internet ! www.cheminon.fr Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi De 9h à 12h Téléphone : 03 26 73 12 03 Messagerie :

mairie.cheminon@orange.fr

RECENSEMENT 2019

Le recensement des habitants de notre commune se déroulera <u>entre le 17 janvier et le 16 février 2019</u>. Nous vous remercions d'accueillir l'un des deux agents recenseurs qui se présentera à votre foyer. Désormais, chaque personne recensée peut répondre aux questionnaires de recensement par internet. La réponse sur questionnaire papier reste néanmoins possible. -le-recensement-et-moi.fr

RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE

La modernisation de la gestion des listes électorales entrera en vigueur en 2019 grâce à la dématérialisation des données. Un Répertoire Electoral Unique (REU) a été créé et sera géré par l'INSEE.

Les jeunes majeurs seront automatiquement inscrits sur les listes. La réforme va donner lieu à l'édition d'une nouvelle carte électorale unique sur laquelle apparaîtra un **nouvel identifiant national d'électeur permanent**. La compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation va être transférée aux maires.

Les prochaines élections européennes auront lieu <u>dimanche 26 mai 2019</u>, les inscriptions sur les listes électorales sont ouvertes jusqu'au 31 décembre 2018.

SOURCE: https://www.insee.fr/fr/information/3539086

Etat civil

DECES

AUBRY Pierrette, domiciliée 2 ruelle Chevillon, le 8 octobre 2018 à l'âge de 85 ans

HIVET Jocelyne, domiciliée 10 rue Haute (résidence secondaire), le 12 octobre 2018 à l'âge de 79 ans

NAISSANCE

Enzio BARRILLIOT, le 18 juin 2018, d'Alexandre BARRILLIOT et Cloé COLLIN, domiciliés 24 rue René Connesson

NOUVEAUX HABITANTS

BELDICO Marie-Laure et Barbara, 1 rue de l'échafaud

BOUQUET Didier et Claude, 1 rue Marcelle Péronne

BOURGEOIS Freddy et BOULANGER Fidéline, 19 rue Basse

CONREUX Nathalie, 46 rue Haute

JEUNESSE Jonathan, 48 rue Haute

MAILLARD Thierry, 8 rue de Trois-Fontaines

OLIVIER Gaëlle, 3 rue de Vitry

REUTER Julien, 14 rue de Trois-Fontaines

REUTER Anthony, 12 rue de Trois-Fontaines

TOUZARD Tony et LOISEL Coralie, 16 rue Basse

Page 12 Cheminons ensemble n° 40